

Educateur technique spécialisé

<http://agoraets.net/ETS/>

Evaluations (Educabilite Cognitive)

Evaluation formative, évaluation formatrice, évaluation sommative

Les évaluations formatives et formatrices constituent le coeur même de la procédure pédagogique d'apprentissage. L'évaluation sommative a valeur d'examen de fin d'apprentissage.

Evaluation formative :

Tout comme une problématique clairement définie indique le sens de la séance en terme de contenu, les objectifs méthodologiques et techniques (cf. pages précédentes) précis et affichés pour chaque question ou tâche demandée renseigneront les élèves sur le sens en terme d'apprentissage des activités proposées. Ces objectifs accompagnés de leurs critères de réalisation seront repris pour évaluer les productions, si nécessaire. Cette évaluation par le professeur, des élèves en cours de formation, s'appelle l'évaluation formative. Elle ne sera pas traduite par une note chiffrée mais par des signes ou symboles qui permettront d'indiquer si l'objectif visé est atteint ou non.

Evaluation formatrice :

Lorsque les élèves ont pris connaissance des objectifs de formation mis en oeuvre par les activités d'apprentissage et des critères de réussite associés, ils doivent être capables, à l'issue de chaque exercice, de s'auto évaluer en fonction de ces objectifs. L'évaluation devient alors un outil de formation pour l'élève ; on initie ainsi chez lui un comportement qui le conduit à prendre conscience de ses domaines de compétence et des difficultés à surmonter. "Connais toi toi-même et tu connaîtras l'univers et les dieux". Cette évaluation par l'élève de lui-même s'appelle l'évaluation formatrice. Elle sera traduite également par des signes ou symboles distincts de ceux utilisés pour l'évaluation formative.

Evaluation sommative :

Longtemps la seule reconnue, l'évaluation sommative valide la somme des acquis cognitifs, méthodologiques et techniques de l'élève. Elle se traduit par une note chiffrée accompagnée de l'évaluation analytique formative ou formatrice des objectifs testés affichés avec le sujet. Cette

évaluation périodique vient au terme d'une phase clairement définie dans la progression pédagogique. Elle doit comporter des questions uniquement centrées sur les objectifs qui ont fait l'objet d'un apprentissage préalable. L'élève doit être informé de ces objectifs et de la date de ces évaluations contrôles. Les interrogations surprises sont donc à proscrire car elles ne servent qu'à piéger les élèves et relèvent d'un état d'esprit en total désaccord avec la pédagogie de contrat qu'il convient de développer.

Les résultats de ces 3 types d'évaluations pourront être reportés par les élèves sur une même grille qui constituera pour eux le tableau de bord de leur formation et de l'évolution de leurs apprentissages. Le professeur aura pour chacun de ses élèves la même grille sur laquelle seront reportées les évaluations formatives et sommatives.